



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 33425

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur l'étendue du taux de rupture de contrats d'apprentissage à la Réunion. Ainsi, avec un taux moyen de rupture nette de 27,67 % en 1996, c'est plus du quart des apprentis qui abandonnent leur formation, essentiellement en raison d'une absence de motivation ou encore du fait de la méconnaissance des contraintes de l'apprentissage. Dans un environnement marqué par un taux de chômage supérieur à 40 %, et par un taux d'échec scolaire alarmant, puisque 45 % des jeunes scolarisés sortent du système éducatif réunionnais sans diplôme et 23 % sans aucune qualification, l'apprentissage offre à une partie non négligeable d'entre eux de réelles perspectives d'insertion professionnelle. Dès lors, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les actions qu'elle envisage de mener dans le souci de développer une culture de l'apprentissage de nature à enrayer les ruptures de contrats à la Réunion

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur l'étendue du taux de rupture des contrats d'apprentissage à la Réunion. Le taux de rupture des contrats à la Réunion (27,6 %) est légèrement supérieur à la moyenne nationale, qui se situe autour de 25 %. La rupture d'un contrat n'est pas en elle-même toujours négative : une réorientation du jeune, une mobilité géographique, le souci du jeune de changer d'employeur pour achever sa formation peuvent parfois être causes de rupture. Dans d'autres cas, les ruptures de contrat peuvent trouver leur origine dans les dysfonctionnements qui doivent être corrigés : erreur d'orientation du jeune, mauvaises conditions d'accueil dans l'entreprise, insatisfaction vis-à-vis de la formation, relâchement du lien entre le maître d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis. Plus spécifiquement, à la Réunion, l'apprentissage s'est développé récemment ; l'âge des apprentis y est plus élevé qu'en métropole et le nombre de jeunes filles apprenties est faible. Il convient donc de retenir un objectif de réduction du taux de rupture des contrats d'apprentissage au niveau régional, niveau pertinent pour la mise en oeuvre d'un plan d'action mobilisant le système d'acteurs ayant compétence sur l'apprentissage. Un tel projet pourrait trouver son cadre de réalisation dans le prochain contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33425

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4638

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 316